

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de
Yitshak Ben Chímone, David
ben Messaouda, Haïm ben
Esther, Rav Moché Ben
Raziel, Chímone Ben
Messaouda, Aaron Ben
'Hanna, Audrey Bat Étoile
Étoile bat Méssaouda



Pour l'élévation de l'âme de
Yéhoua Ben David,
Chímone Ben Yitshak et
'Hanna Bath Esther



Pour le zivoug de Sarah
bat Avraham, Chímone
Ben Yitshak, Yitshak Ben
Mordékhaï, Dov Ben
Lévana azriel ben Sarah et
David ben Julie



Résumé de la Paracha

Le cinquième et dernier livre de la torah, résume les dernières paroles dites par Moshé rabbénou aux bné-Israël. À la veille de son retour auprès d'Hakadoch Baroukh Hou, Moshé connaissant le peuple, sait le risque qui se présente devant ce dernier, c'est-à-dire le risque de la faute. C'est pour cela, que le dernier livre de la torah ne se trouve pas être la parole d'Hachem, mais celle de Moshé lui-même, qui vient mettre en garde le peuple dans son ensemble, concernant le risque de transgresser la torah. Ainsi, Moshé va reprendre successivement les étapes du voyage des bné-Israël dans le désert, et les réprimander pour chacune de leur rébellion contre Hakadoch Baroukh Hou.

Le livre de Dévarim commence par les versets suivants :

א / אלה הדברים, אשר דבר משה אל-כל-ישראל, בעבר, הירדן: במדבר בערבה מול סוף בין-פארן ובין-תפל, ולבן וחרת--ודי זיהב:

1/ Voici les paroles qu'a dit Moshé à tout Israël, sur la rive du Jourdain dans le désert, dans la plaine, face à la mer de Souph, entre Parane et Tofel, Lavane et 'Hatserot et Di-Zahav.

ב / אחד עשר יום מחרב, דרך הר-שעיר, עד, קדש ברנע:

2/ Il y a onze journées depuis le Horev, en passant par le mont Séir, jusqu'à Kadéch-Barnéa.

ג / ויהי בארבעים שנה, בעשתי-עשר חדש באחד לחדש; דבר משה, אל-בני ישראל, ככל אשר צוה יהוה אתו, אלהם:

3/ Or, ce fut dans la quarantième année, le onzième mois, le premier jour du mois, que Moshé redit aux bné-Israël tout ce que Hachem lui avait ordonné à leur égard.

ד / אחרי הכתו, את סיוח מלך האמרי, אשר יושב, בחשבון--ואת, עוג מלך הבשן, אשר-יושב בעשתרת, באדרעי:

4/ Après avoir défait Si'hon, roi des Amorréens, qui résidait à 'Hechbon, et 'Og, roi du Bachane, qui résidait à Achtarothe et à Edrei;

ה / בעבר הירדן, בארץ מואב, הואיל משה, באר את-התורה הזאת לאמר:

5/ en deçà du Jourdain, dans le pays de Moav, Moshé se mit en devoir d'expliquer cette doctrine, et il dit:

Revenons sur un sujet que nous avons abordé à plusieurs reprises pour y apporter un nouvel éclairage. Nous entamons le cinquième livre de la torah et pour ainsi dire, la torah est déjà terminée. En effet, Moshé s'apprête ici à revenir sur un enseignement déjà existant puisque nos sages attestent que ce livre de Dévarim est écrit à l'initiative de Moshé dans le sens où ce n'est plus Hachem qui le lui dicte. Moshé prend ici la parole et y énumère ses propres propos. La question qui se pose est celle de l'utilité de la manœuvre. Avions-nous réellement besoin d'une répétition ? Quel est son réel objectif ? Certes Moshé va y glisser des allusions aux fautes commises dans le passé à titre de réprimande pour inciter le peuple à ne pas renouveler ses erreurs. Seulement, s'il ne s'agissait que de faire des remarques avant de quitter ce monde, alors peut-être pourrions nous supposer que la portée du livre de Dévarim soit limitée à la seule génération qui se tient face à Moshé. Dans de telles conditions, ce livre n'aurait pas vraiment sa place dans le corpus de la torah. Si Moshé prend la peine de le rédiger et de le transmettre à la postérité, alors, nous aussi devons en tirer un message et de fait, il ne peut se limiter à répéter simplement le texte qui le précède en incorporant quelques réprimandes. Il s'agit d'un livre beaucoup plus important que cela.

Tentons de comprendre sa portée.

Le cinquième verset que nous avons cité, peut nous ouvrir une piste de réflexion. Ce dernier emploi le mot « *בִּאֵר* explique ». Ce mot peut également se traduire par « puits » nous conduisant à une explication remarquable du **Sfat Émet** (sur parachat tolédot, année 638). La torah nous raconte qu'à sa mort, tous les puits qu'Avraham a creusé dans sa vie ont été fermés par les peuples et son fils Yitshak s'est chargé de les « recreuser ». Sur ce passage de la torah qui semble anecdotique, le **Sfat Émet** explique qu'il s'agit justement des explications

de la torah. Comme nous avons pu le voir à plusieurs occasions, le cheminement d'Avraham diffère profondément de celui que suivra son fils. C'est pourquoi, il y avait en quelques sortes un besoin pour Yitshak de se réapproprier la torah que son père lui a transmis en creusant à nouveau. Les puits sont ici les sources de la torah et Hachem vient insister sur le fait qu'Yitshak n'a pas validé un enseignement préexistant mais se l'a littéralement approprié au travers de son regard personnel, de sa propre démarche. En ce sens, nous pouvons transposer cet enseignement à notre passage et comprendre que Moshé ne fait pas que répéter la torah devant le peuple, il expose plutôt son propre regard. Jusque là, il répétait scrupuleusement les paroles d'Hachem, tandis que dorénavant, il enseigne en son propre nom.

De quoi parlons-nous ? Existe t-il une chose qu'Hachem n'aurait pas dit au préalable dans la torah ?

À plusieurs reprises, nous trouvons qu'Hachem cite l'auteur d'un enseignement de la torah. Par exemple, il est écrit (midrach rabba, bamidbar, chapitre 19) : « Mon fils Éli'ézer dit ainsi... » ou encore (traité Ména'hot, page 89b) : « mon fils 'Akiva dit ainsi... ». Ces expressions nous interpellent. Toute la torah est l'oeuvre d'Hachem, pourquoi alors attribuer à ces tsadikim la primauté des enseignements ? Plus encore, nos sages précisent que toute la torah a déjà été transmise à Moshé de sorte qu'aucun enseignement, pas même parmi les plus grands sages de l'histoire, n'a été caché à Moshé. Il ressort clairement qu'aucun homme ne puisse alors se revendiquer d'un droit d'auteur sur ce qu'il enseigne dans sa vie.

Sur cela, le '**Hida** (sur 'Hasdé Avot,, traité avot, chapitre 3, Michna 8) apporte une réponse édifiante. La michna enseigne : « *Celui qui oublie une seule*

chose de son étude, la torah le lui compte comme s'il était redevable de sa vie ». Le maître explique qu'au moment du don de la torah, toutes les néchamot à venir étaient présentes et chacune a reçu une part personnelle dans la torah de sorte que seule cette âme sera en mesure de dévoiler une explication précise.

Avant d'aller plus en avant sur les propos du maître, tentons d'approfondir cette assertion. Comme nous le savons, chaque néchama est issue d'Hachem. Plus encore, nos sages affirment qu'Hachem, Sa torah et Son peuple ne font qu'un. En ce sens, ce que la torah exprime caractérise la néchama de l'individu elle-même. Il y a un lien unique et puissant entre l'âme et la torah. Pour imaginer les choses de façon grossière, nous pourrions dire que l'âme est une lumière particulière de la torah et que l'ensemble des néchamot forment toute la lumière de cette torah. En ce sens, lorsque la torah contient un secret, une explication particulière, il s'agit de la néchama en question. À ce titre, il semble normal de trouver Hachem cité un nom en citant un enseignement, car il s'agit de la lumière émanant de cette âme dont la torah parle. Plus encore, nous comprenons que Moshé, dont l'âme équivaut à celles des 600000 bné-Israël ait reçu toute la torah, car il condense à lui seul l'ensemble des lumières. Seulement, il n'a pas eu le droit de révéler toute la torah.

C'est à ce titre que le **'Hida** explique notre citation. Chaque âme correspond à une portion précise de la torah que personne d'autre sur terre n'est en mesure de dévoiler, pas même les maîtres précédents dont la sagesse nous dépassait. C'est pourquoi, oublier un seul enseignement qui nous a été alloué, est un crime, une profanation, car personne d'autre que nous ne peut révéler au monde ces informations. En ce sens, taire une explication de la torah ou pire l'oublier, c'est priver le monde de la lumière divine. Par ailleurs, le mot employé dans la michna pour parler de

l'étude en question est « ממשנתו *son étude* » et peut se reformuler « מנשמתו *de son âme* » car justement la néchama de l'individu est littéralement cet enseignement.

À ce titre, nous entrevoyons une réponse à notre question sur la nécessité de répéter la torah. Moshé ne se contente clairement pas de redire ce qu'Hachem a dit dans les quatre premiers livres. Il se donne à un exercice bien différent. Certes, la torah lui a été donnée intégralement et lui seul en connaît tous les secrets. Mais comme nous l'avons dit, il n'a pas eu le droit de tous les dévoiler. Plus encore, il n'a transmis que ce qu'Hachem lui demandait de révéler. Seulement, comme pour tout homme, certaines dimensions, certaines explications de la torah résident uniquement dans l'âme de Moshé et il est le seul à pouvoir les dire, sans qu'aucun autre sage de l'histoire ne soit en mesure de les acquérir. C'est pourquoi, Moshé prend la parole avant sa mort et entreprend d'expliquer sa propre portion de la torah, celle qui ne correspond qu'à sa néchama. Il n'est alors plus étonnant de noter que ce livre dont Moshé est l'auteur se nomme « משנה תורה *deuxième torah* » dans le sens où jusque là, il s'agissait de ce qu'Hachem voulait transmettre personnellement au monde, mais ensuite, lorsque Dévarim commence, une nouveauté intervient, une nouvelle torah se met en place, celle attribuer à la néchama de chaque homme. Dès lors, le mot « משנה תורה *deuxième torah* » peut à nouveau se reformuler « נשמה תורה *néchama - torah* » pour insister la relation entre ces deux éléments.

Pour conclure, il est intéressant de noter que plus tard, un autre homme écrira un livre appelé « משנה תורה *deuxième torah* », il s'agit du fameux **Rambam** (Rabbénou Moshé Ben Maïmon). Ce livre fera tellement écho que les gens ont dit concernant son auteur « depuis Moshé jusqu'à Moshé, il ne s'est pas levé comme Moshé » pour attester de la grandeur du

Rambam. À ce titre, le '**Hida** (Chem haguédolim, , ma'arekhet mem, lettre 151) transmet une tradition selon laquelle, à la fin de la rédaction de son ouvrage, le **Rambam** a eu le mérite de voir Moshé se dévoiler dans son rêve pour reconnaître la valeur de ce travail. C'est dans cette suite d'idée le **Cossi Révaya** apporte une allusion à cela dans notre paracha. Le Livre de Béréchit compte 1534 versets, celui de Chémot 1209, celui de Vayikra 859, et celui de Bamidbar 1288 pour un total de 4890 versets. Et justement au 5ème verset de notre paracha, soit au 4895ème de la torah, il est écrit que Moshé a commencé à expliquer la torah aux bné-Israël. Cela correspond de façon merveilleuse à la date de naissance du **Rambam**, ce deuxième Moshé Rabbénou, né en l'année 4895, qui a son tour

va expliquer la torah au travers de son livre « משנה תורה *deuxième torah* ».

C'est dire combien l'âme des bné-Israël est directement reliée à sa source dans la torah. Cette dernière cache chaque secret et le réserve à un maître de l'histoire. L'emploi du mot « maître » ne limite pas cela aux seuls érudits. Nous sommes tous les maîtres de la torah que nous étudions et que nous transmettons. À nous d'être fier de notre héritage, de le valoriser et de le diffuser.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

Pour offrir un feuillet pour l'élévation de l'âme
ou la réfoua chéléma d'un proche, contactez-
nous à l'adresse mail :

yamcheltorah@gmail.com



Association à but culturel, habilitée à
délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr.
Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.

Ce feuillet nécessite la guénizah. Ne pas porter durant chabbat !